

Décision du Maire

N° 2026-D-553

Objet : Demande de subvention - Acquisition d'un véhicule pour la police municipale - Région Île-de-France

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 11 mai 2026 portant délégation au maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 200 000 €, en application de l'alinéa 25 de l'article L.2122-22 du code susvisé,

CONSIDERANT que la Région Île-de-France accompagne les communes dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Pontault-Combault de solliciter une subvention pour l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale,

CONSIDERANT que le montant de la subvention demandée est inférieur à 200 000 €.

DECIDE

SOLLICITER une subvention auprès de la Région Île-de-France, dans le cadre du dispositif régional de soutien à l'équipement des forces de sécurité, à hauteur de 9 383,08 €, correspondant à un taux de financement de 30 %, pour l'acquisition d'un véhicule destiné à la police municipale afin de maintenir des moyens d'intervention adaptés aux besoins du service, le montant total de l'opération étant estimé à 31 276,93 € hors taxes.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- le Préfet de Seine-et-Marne
- le Comptable public assignataire
- le Directeur général des services de la mairie

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

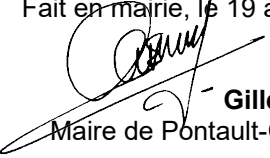
077-217703735-20260819-2026-D-553-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2026

Publication : 20/08/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 19 août 2026


- **Gilles BORD**
Maire de Pontault-Combault

